



Montréal, le 27 septembre 2023

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Par courriel : commissions@montreal.ca

Objet : Consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal

Bonjour,

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) a pris connaissance du document de consultation intitulé « [L'avenir de l'eau à Montréal](#) » (Document de consultation) visant à recueillir des commentaires en vue de l'élaboration de la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau. Nous vous faisons part, par la présente, de nos commentaires.

Créé en 1992 par des représentants des entreprises et des grands secteurs d'affaires du Québec, le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 350 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

1) Partage des responsabilités entre les parties prenantes

Le CPEQ est d'avis que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau doit assurer un partage équitable des responsabilités en matière de gestion de l'eau, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation et la protection de l'eau, ainsi qu'en ce qui concerne le financement.

À ce sujet, comme l'indique le Document de consultation, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) utilisent 29% de l'eau à Montréal, contre 67% pour le secteur résidentiel¹. La consommation d'eau des ICI est par ailleurs inférieure au volume de fuites dans le réseau de distribution². En outre, alors que l'utilisation de l'eau par les ICI est semblable à la moyenne canadienne, la consommation résidentielle quotidienne, elle, est supérieure à la moyenne canadienne³. Nous rappelons également que les entreprises utilisant un volume d'eau moyen de 75 m³ ou plus par jour sont assujetties à une redevance pour l'utilisation de l'eau en vertu de la [réglementation provinciale](#), laquelle pourrait être augmentée substantiellement dans les prochains mois⁴.

¹ P. 13 du Document de consultation.

² Voir aux p. 13 et 16 du Document de consultation.

³ 367 L par personne par jour à Montréal par rapport à 220 L par personne par jour en moyenne au Canada. Voir à la page 14 du Document de consultation.

⁴ Deux [projets de règlements](#) ont été publiés dans la Gazette officielle du 12 avril 2023. Ces projets de règlement proposent non seulement d'augmenter les taux de la redevance, mais aussi, notamment, d'abaisser le seuil d'assujettissement à la redevance, ainsi que de rendre publiques les données relatives aux volumes d'eau déclarés.

Ainsi, sans pour autant omettre la contribution possible des ICI, nous croyons que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau doit prioriser les mesures qui permettent de réduire l'utilisation de l'eau dans le secteur résidentiel ainsi que celles qui visent à réduire les fuites dans le réseau de distribution.

Ces mesures requerront des investissements importants, comme le soulève le Document de consultation⁵, et tous doivent y contribuer. Or, nous rappelons que les entreprises sont assujetties à une redevance provinciale pour l'utilisation de l'eau, laquelle pourrait être substantiellement augmentée et utilisée à travers le Fonds bleu notamment pour « apporter un soutien financier aux municipalités »⁶. Ainsi, nous croyons que le secteur des ICI sera déjà mis à contribution et qu'il convient de trouver des sources de financement complémentaires.

2) Information et sensibilisation

Le Document de consultation fait état des campagnes de sensibilisations lancées chaque année pour informer les Montréalais concernant l'utilisation de l'eau. Nous appuyons ces initiatives, qui sont essentielles pour faire la promotion des bons comportements. Nous croyons que ces efforts d'information et de sensibilisation gagneraient en efficacité s'ils étaient axés sur le coût de l'eau ainsi que sur la consommation de chaque personne.

L'information et la sensibilisation ne doivent toutefois pas se limiter à l'utilisation de l'eau. Des efforts sont aussi requis concernant les rejets à l'égout. En effet, malgré l'interdiction de rejeter des contaminants dans un ouvrage d'assainissement⁷, de nombreux Montréalais jettent tout de même à l'égout des matières qui ne devraient pas s'y retrouver.

3) Mesures pour réduire l'utilisation de l'eau

Le CPEQ est d'avis que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau doit comprendre des mesures concrètes pour réduire l'utilisation de l'eau. Même si, comme nous le soulevons plus haut, la priorité doit être accordée au secteur résidentiel et aux fuites, nous croyons que des actions peuvent néanmoins être prises dans le secteur des ICI.

À ce sujet, nous espérons qu'une partie des sommes versées à titre de redevance pour l'utilisation de l'eau et versées au Fonds bleu sera rendue disponible pour aider les entreprises à réaliser des projets de réduction de l'utilisation de l'eau. Nous croyons que la prochaine Stratégie montréalaise pourrait également financer les ICI pour encourager la réduction de l'utilisation de l'eau. Des mesures complémentaires au financement seraient également utiles, telles qu'un encadrement facilitant la réutilisation des effluents de stations de traitement d'eaux usées pour certains usages et selon certains paramètres⁸.

⁵ Voir par exemple aux pages 9 et 31 du Document de consultation.

⁶ Articles 15.4.44 al. 4 et 15.4.46 (6) de la [Loi sur le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs](#), introduits par la [Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions](#), adoptée en juin 2023.

⁷ Voir l'article 6 du [Règlement 2008-47v](#) de la CMM.

⁸ Par exemple, l'Institut national de santé publique du Québec a préparé, en 2006, un [avis sur la réutilisation d'effluents de stations de traitement d'eaux usées domestiques pour l'irrigation de terrains de golf](#). D'autres usages pourraient d'ailleurs être explorés.



4) Mise à niveau de la station Jean R. Marcotte

Le CPEQ est d'avis que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau doit prioriser la mise à niveau de la station d'épuration Jean R. Marcotte à Montréal, l'une des plus grandes de son genre en Amérique du Nord et dans le monde, afin d'y assurer un traitement secondaire ainsi qu'un système de traitement de l'azote.

Conclusion

Le CPEQ est d'avis que les éléments suivants doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau :

- 1) Prioriser les mesures visant la réduction de l'utilisation de l'eau dans le secteur résidentiel ainsi que le gaspillage associé aux fuites, sans pour autant omettre les mesures dans le secteur des ICI;
- 2) Reconnaître que les entreprises sont déjà mises à contribution en ce qui concerne le financement de la gestion de l'eau étant donné la hausse prévue de la redevance pour l'utilisation de l'eau et l'utilisation des recettes qui en découlent pour soutenir les municipalités;
- 3) Renforcer l'information et la sensibilisation des Montréalais en mettant l'accent sur le coût de l'eau et sur la consommation réelle de chaque personne;
- 4) Informer et sensibiliser les Montréalais concernant les matières qui ne doivent pas être mises à l'égout;
- 5) Financer les ICI pour les projets de réduction de l'utilisation de l'eau;
- 6) Prévoir un encadrement facilitant la réutilisation des effluents de stations de traitement d'eaux usées;
- 7) Mettre à niveau la station d'épuration Jean R. Marcotte à Montréal afin d'y assurer un traitement secondaire ainsi qu'un système de traitement de l'azote.

En espérant que ces commentaires seront pris en compte, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DocuSigned by:

Hélène Lauzon

12BAAA69A8B2486...

Hélène Lauzon
Présidente-directrice générale
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec